

# **Commune de Chamoson**

## **Modification d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Chamoson porte à la connaissance du public que M. Michaël Egloff, Rte de Vissigen 112, 1950 Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter une terrasse et une modification des heures d'ouverture et de fermeture au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelles No 8924 et 8915, plan 32 Rue St-André 11, 1955 Chamoson
Enseigne	:	Le St-André
Prestations	:	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et à emporter. Offre de mets à emporter et/ou à livrer.
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Du dimanche au jeudi de 07 h à 23 h. Le vendredi et le samedi de 07 h à 24 h.
Début de l'activité	:	le 18 juillet 2021.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 18 juillet 2021

Chamoson, le 18 juin 2021

**L'Administration communale**